

Vente de nègres chez des notaires parisiens

Pierre Bardin (décembre 2023)

La vente d'esclaves était interdite sur le territoire national mais les notaires parisiens effectuaient les ventes et transactions nécessaires pour Saint Domingue. En voici quelques exemples.

Ventes de nègres à Saint Domingue

Dans certains actes il n'y a que le nombre des « nègres », « têtes de nègres », « têtes d'esclaves ». Ce sont des « biens meubles », marchandises non connues du vendeur comme de l'acheteur, lesquels sont habitants (propriétaires d'habitations) de Saint Domingue mais demeurant à Paris.

Vente de nègres, 10 août 1770
M^e Jean Baptiste I Dupré, CXIII/457

Georges Henry Gabriel RICORD, ci-devant habitant au Port au Prince, coste de Saint Domingue, de présent à Paris rue de la Verrerie hôtel de Reims vend à Jean Isaac CORRÉGEOLLES, négociant de Bordeaux y demeurant, de présent à Paris rue du Petit Reposoir, hôtel de Louis le Grand, tous les nègres tant mâles que femelles qui lui appartiennent, affermés de sa part par le sieur MARIAS, son fondé de procuration, à la dame de SAINTARD, habitante au Vase, coste de Saint Domingue, suivant bail passé devant M^e Bazin, notaire au Port au Prince, le 15/08/1769, pour 3 ans, moyennant 11.700 livres argent des îles par an, au nombre de 39, tant mâles que femelles, y compris tous les enfants soit mâles soit femelles qui sont nés ou pourront naître pendant le cours du bail. Prix de la vente : 6.000 livres argent de France par forme de pot de vin, qu'il a reçus de l'acquéreur en écus de 6 livres et monnaies ayant cours, et 6.000 livres de rente viagère que le sieur CORRÉGEOLLES s'oblige à lui payer sa vie durant, soit en France à Bordeaux, maison du sr CORRÉGEOLLES, soit à l'Arcahaye par le régisseur de l'habitation du sr Corrrégeolles, Albert de LA COSTE, de 6 mois en 6 mois, les premiers au 15/10/1770.

Vente et bail de nègres et négresses, 16 février 1775
M^e Guillaume, LXXVIII/793

Pierre CRETON, conseiller du roi et son procureur au Cap Français, Isle et Côte Saint Domingue, de présent à Paris, logé à l'hôtel de Lyon, rue Grenelle St Honoré paroisse St Eustache, vend à Georges Henry Gabriel RICORD, habitant au Port au Prince, logé hôtel Lambescq rue du Jour, paroisse St Eustache, 11 têtes de nègres ou négresses à choisir sur ceux de son habitation à la Soufrière du Dondon, dépendance du Cap, à l'exception du nègre Francisque, commandeur, de la négresse Zaïre sa femme et du nègre Goliat, cocher Vente au prix de 11.000 livres argent de France (1.000 livres par tête). Le sieur RICORD donne à loyer pour 5 années entières au sieur CRETON les 11 têtes de nègres qu'il vient de lui vendre, moyennant 2.200 livres argent de France (3.300

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

argent d'Amérique). Et il donne pouvoir à M. MALESCA, négociant au Cap, de toucher sur les quittances du sieur Creton le prix des loyers des dits nègres.

Vente de nègres et transport de créances, 9 septembre 1777
M^e Arnoult, XIV/459

Fiacre BERGERON, négociant à Paris et fournisseur de la marine, ci-devant habitant au Petit Goave et demeurant au Port au Prince, demeurant à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, paroisse St Sauveur,
a vendu, cédé et transporté à Jacques BERGERON, fournisseur de la marine, son frère, demeurant au même lieu,

1) 15 noirs, tant nègres que négresses, négrillons et négrittes, désignés aux baux faits par Fiacre Bergeron, alors dans la colonie, de 14 à François LASSERRE DELAFON, chirurgien de l'Amirauté au Port au Prince, sous le cautionnement de Charles Pierre Yves SAVARIAU, chirurgien du roi (M^e THOMIN, le 09/07/1775, 4 200 livres), et du 15^e, nommé Michel, à Philippe François HARDY, habitant, procureur gérant les biens de M. d'ARGOU (M^e Doublet 08/08/1775, 350 livres) ;

2) les loyers des 15 noirs ;

3) 6.900 livres restant dus au Sr Bergeron par Jean Joseph ROBERT, habitant au Petit Goave et capitaine aide-major des milices du quartier, sur le prix de la vente qu'il lui a faite d'une habitation dans les Triples mornes du Petit Goave, lieu-dit la Plaine des Petits Palmes ou le Boucan Bellier (M^e Doublet 12/08/1775)

4) 750 livres environ, dues au vendeur par le sieur LEFRANC, procureur au Port au Prince.

Vente et transport : 37.287 livres argent de France, pour s'acquitter de pareille somme qu'il lui doit pour pacotilles fournies et sommes payées en son acquit.

Vente de nègres, 14/01/1780
(M^e Foacier, CXVI/519)

Messire Louis Alexandre marquis de LA FARE, capitaine d'infanterie demeurant rue Charlot au Marais, paroisse Saint Paul

vend à M. Étienne Simon LEBLANC de ST CHERON, habitant de Saint Domingue, paroisse St Pierre de l'Arcahaye, et dame Marie Françoise DELACROIX son épouse, demeurant à Paris rue Neuve et paroisse St Eustache, fondée de la procuration de son mari pour la régie et l'administration de leurs biens et affaires (M^e Leclerc, Port au Prince, 28/04/1775,

3 nègres et 6 négresses appartenant au marquis de La Fare et affermés à Mme VITRY, mulâtresse au Port au Prince, pour 3 ans.

Prix de l'estimation faite par le bail, sauf augmentation ou diminution

Vente d'esclaves, 31/01/1783
(M^e Eugène Louis Regnault, LXXXIV/570)

André TARDIVEAU, bourgeois de Paris, vend à Augustin ROSSIGNOL DUMORNET, habitant de l'Artibonite, Saint Domingue, représenté par Julien SAGORI DUMARAIS, négociant commissionnaire, comme procureur des sieurs CORPRON frères et fils et Cie, négociants à l'isle Feydeau, paroisse Sainte Croix de Nantes, agissant pour ledit Rossignol Dumornet,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

15 têtes d'esclaves travaillant, appartenant audit sieur Tardiveau et étant à Saint Domingue, que le sr Dumornet a à bail depuis 1778 jusqu'au 06/03/1783 (M^e Granet, Saint Marc, 21/05/1778), au prix de 25.000 livres argent de France de prix principal, versé, et 2.400 livres de pot de vin, à payer le 06/03/1785.

Ventes de nègres à Saint Domingue, avec liste des noms

D'autres actes ajoutent au nombre un « état des nègres », avec prénoms, âges, origines.

Ventes de nègres et mulets, 20/02/1786
(M^e Fourcault de Pavant, CXII/807A)

Présents

Louis Jean Denis Jacques Joseph France de LA BUXIÈRE, fils aîné de Louis Jean France de LA BUXIÈRE, médecin consultant honoraire du roi dans ses colonies, et Étienne Marie France de LA JAVELIÈRE, fils puîné, tous deux demeurant au château de la Javelière (Loiret, 45), de présent à Paris hôtel d'Hollande (procuration de leur père M^e Moreau, à Boiscommun, 13/02/1786), et très haut et très puissant seigneur Augustin Louis Charles marquis de LAMETH, mestre de camp, commandant du régiment de la couronne infanterie, chevalier seigneur châtelain d'Hénencourt en Picardie [etc.], y demeurant, présentement à Paris hôtel de Broglie, rue de Varenne, faubourg St Germain paroisse St Sulpice, le seigneur marquis de Lameth et M. France de la Buxière père, propriétaires chacun pour moitié de l'habitation dite L'hôpital au quartier de l'Isle à Vache, M. France de son chef et M. le marquis de Lameth au droit de feu M. Denis Jacques Joseph France, écuyer conseiller secrétaire du roi maison couronne de France, frère du Sr France de la Buxière (M^e Fourcault de Pavant, 24/09/1785)

Ils disent que le sr Pélerin de la Buxière fils aîné et le sr Étienne Augustin Pélerin de la Grandmaison, son cousin germain, fils du dit sr Pélerin secrétaire du roi, avaient géré pour le compte de leurs pères l'habitation dite L'hôpital mais, étant disposés à revenir en France, ils avaient substitué en leur lieu et place le 11/07/1785 le sieur Jacques DUMANCEAU, habitant de Saint Domingue pour la gestion des biens de leurs père et l'avaient mis en possession notamment de l'habitation L'hôpital : inventaire en sa présence et à leur réquisition le 12/07/1785 M^e Domergue. Le 1^{er} juillet 1787 le dit sr Pélerin de la Buxière avait retiré de l'habitation dite Straignard les esclaves et mulets lui appartenant qu'il avait fait conduire dans l'habitation L'hôpital pour les faire travailler pour le compte des propriétaires, sans ferme, dans l'espérance de leur en faire la vente par la suite. Ayant fait part de ses vues à son père et à M. le marquis de Lameth, ils ont reconnu qu'il était de leur intérêt de le faire.

M. Pélerin de la Buxière fils aîné vend à M. le marquis de Lameth et M. Pélerin de la Buxière père, indivisément chacun pour moitié, 50 têtes de nègres, négresses et négrillons, détaillé sur le relevé de l'inventaire, dont M. Dumanceau s'est reconnu en possession, « à l'exception de deux nègres, Félix et Auguste, et de la négresse Zénobie, qui avaient quitté l'habitation Straignard pour vivre en marronage ».

plus 54 mulets ou mulets tirant avec tombereau, « de divers âges et sous divers poils tous en bon état et étampés PLF à la renverse ».

Ils chargent M. GÉRARD, habitant de Saint Domingue, d'en faire l'estimation actuelle.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Etat des negres et negresses appartenant à M. Scleria de la Buaiere
 fils aîné et sous son habitation Dem. Joseph Et Dem. Louis De Lamotte

Négres.		Sçavoir		Négresse.	
Noms.	Nation	Age	Noms.	Nation	Age
Beberk	Sbo.	25.	Jupiter	Sbo.	18.
Liram	Sbo.	24.	Felix	Bibi	
Augustin	Sbo.	26.	Augusta	Sbo.	30.
Bertrand	Sbo.	26.			
Major	Bibi	25.			
Ambroise	Sbo.	23.			
Capitaine	Sbo.	25.	Yerobie	Sbo.	
Guimby	Sbo.	28.	Delade	Sbo.	20.
Laul	Sbo.	18.	Reinette	Sbo.	20.
Bernard	Sbo.	32.	Leonore	Sbo.	18.
Manuel	Sbo.	22.	Marie Cécile	Sbo.	24.
Goffiard	Sbo.	28.	Isore	Sbo.	25.
Laflotte	Bibi	16.	Janus	Sbo.	13.
Capron	Sbo.	36.	Henriette	Kamban	25.
Decam	Sbo.	26.	Genevieve	Kamban	18.
Isabot	Sbo.	22.	Nicolas	Sbo.	26.
Sans quartier	Mao	24.	Mathurine	Sbo.	23.
Simon	Bibi	26.			
Mathieu	Bibi	18.			
Guillaume	Sbo.	18.			
Michel	Kamban	22.			
Coffi	Soye	27.			
Benjamin	Kamban	22.			
Joseph	Kamban	22.			
Solite	Soye	28.			
Gille	Canga	29.			
La Doune	Sbo.	23.			
Mathurin	Sbo.	20.			
Cupidon	Sbo.	22.			
Chalot	Sbo.	22.			
Strod	Sbo.	30.			
Soliveau	Sbo.	25.			
Amay	Bibi				
Sœur Louis	Sbo.	16.			
Quintin					

Suzi les Carapiti ande
 Du fultat de velle prami
 Duandier Notaire a Paris
 Souigné le jourd' hoy vingt
 forus mil jays fins quatre
 vingt six

Pèlerin de la Buaiere
 fils

Pèlerin de la jassiere
 Louis De Lamotte

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

39 hommes : 26 ibos (viennent du Biafra), 5 bambaras (du Sénégal) et 6 bibis, 2 sozos (sossos), 1 canga, 1 moko (viennent du sud de la Guinée à la Côte d'Ivoire). Âge moyen, 18 à 27 ans, 2 des ibos on t30 ans

11 femmes : 9 ibos, 2 bambaras ; âge moyen 20 ans.

À l'évidence tous sont arrivés dans un même transport.

Le 20 mars 1787, ayant pris connaissance du procès-verbal de l'estimation par M. Jean Baptiste Gérard (M^e Legout, Les Cayes, 19/06/1786), ils arrêtent le prix définitif des nègres, négresses et mulets à 159.975 livres argent de l'Amérique, soit 106.650 livres argent de France qui seront payés au sr Pèlerin de la Buxière fils par son père et le marquis de Lameth.

Vente de têtes de nègres, 19/09/1788
(M^e Giard, XVII/877)

Dame Louise Amable de CARADEUX veuve de M. Charles BOISSONNIÈRE de MORNAY, écuyer, demeurante à Paris rue et faubourg Poissonnière paroisse St Laurent,

vend à M. Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, habitant de Saint Domingue, demeurant à Paris rue du Temple paroisse St Nicolas des Champs, acquéreur pour la société des concessionnaires de 800 carreaux de terre au lieu-dit Sale Trou, quartier de Jacmel ¹,

11 têtes de nègres, 15 têtes de négresses et 1 tête de négrite, soit 27 têtes, faisant partie des 28 têtes désignés par noms et âge (état joint), et 1 tête de nègre, négriillon ou négrite pour remplacer celle qui est décédée,

étant sur l'habitation Le Mirliton, paroisse du Port au Prince, que Mme de MORNAY a vendue à M. TRIGANT de BEAUMONT (M^e Giard, 14/08/1788),

« pour en jouir, faire et disposer comme bon leur semblera et de chose leur appartenant », à compter du jour de la livraison par M. BOISSONNIÈRE de ZURÉ, son fondé de procuration à Saint Domingue.

Prix de vente : 60.000 livres 8 deniers argent de France, à raison de 2.142 livres 17 sols, 2 deniers argent de France par tête, payé ce jour en espèces.

État des têtes de nègres vendus

Barla, commandeur, 33 ans

François, nago, 38 ans

Guillaume, taquoua [tacoua], 35 ans

Léveillé, bauguia [bandia ?], 24 ans

André, 50 ans, Ourse, 32 ans, Titon, 20 ans, Prince, 26 ans, Appollon, 21 ans, Acra, 20 ans, Portuguais, 19 ans, dont un de mort

Tite, 20 ans

Coesar, 20 ans

négresses

Françoise, 55 ans

Nanette, 28 ans

Pyrra, 21 ans,

¹ Voir <https://www.ghcaraibe.org/articles/2023-art30.pdf> « Concession de 800 carreaux de terre en 4 habitations à Jacmel ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Christine, baugia [bandia ?], 28 ans
Noelle, 23 ans
Marguerite, 36 ans
Félicité, 15 ans
Flore, 23 ans
Judith, 16 ans
Hortense, 19 ans
Lucile, 15 ans
Louison, 19 ans
Minerve, 19 ans
Médée, 20 ans
Zémire, 15 ans

négritte

Geneviève, 3 ans, fille de Pyrra

Ventes d'un nègre ou de deux nègres à Saint Domingue

D'autres actes encore ne concernent qu'un ou deux esclaves, avec précisions les concernant : outre prénom, âge et nation on sait sur quelle habitation ils se trouvent ou à qui ils sont affermés (= loués). On précise parfois que « en cas de mort » ou « d'accident », ils seront remplacés par d'autres « d'égale valeur ».

Vente de deux nègres 18/08/1770
(M^e Jean Baptiste I Dupré, CXIII/457)

Le sieur Jean Baptiste Étienne BRUHIER, habitant au Fond de l'Isle à Vache, de présent à Paris rue et hôtel de Grenelle, paroisse St Eustache, vend au sieur Georges Henry Gabriel RICORD, ci-devant habitant au Port au Prince, coste de Saint Domingue, de présent à Paris rue de la Verrerie hôtel de Reims, deux nègres de **nation congo, Hector, 24 à 25 ans, et Pompée, 15 à 16 ans** actuellement dans l'habitation du sr BRUHIER, audit Fond de l'Isle à Vache, faisant partie de ceux qui composent l'habitation, à se faire remettre par Mlle Bruhier, sœur du vendeur, fondée de sa procuration, ou en cas de mort remplacés par d'autres de même valeur.

Prix : 2.000 livres argent de France, présentement reçus.

Le même jour le sr RICORD revend les deux nègres, au même prix, au sieur CORRÉGEOLLES, négociant de Bordeaux y demeurant, de présent à Paris rue du Petit Reposoir, hôtel de Louis le Grand.

Vente de deux nègres 21/08/1770
(M^e Jean Baptiste I Dupré, CXIII/457)

Le sieur Étienne LEFEBVRE de LA PAQUERIE, écuyer, mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du roi, demeurant à Paris rue d'Orléans Saint honoré, paroisse Saint Eustache, vend au sieur Jean Isaac CORRÉGEOLLES, négociant à Bordeaux (comme ci-dessus le 18/08), deux nègres nommés **Pierre Caron et Jean Baptiste**, tous deux **créoles**, âgés de **23 à 24 ans**, actuellement dans l'habitation de Mme LA GAUTRAYE au Fonds de l'Isle à Vache.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ils seront livrés par Mme de La Gautraye le 11 février.
En cas d'accident, ils seront remplacés par deux d'égale valeur.
Prix de vente : 2.000 livres argent de France, présentement reçus.

Vente d'un nègre 14/02/1781
(M^e Hémart, CVI/512)

Jacques BERGERON, fournisseur de la marine du Roy, demeurant à Paris rue de Bourbon Villeneuve, paroisse Saint Sauveur, vend à Pierre THENET, habitant de Saint Marc, isle et coste de Saint Domingue, y demeurant absent, accepté pour lui par son épouse Marguerite Flore ESTUR, demeurant ordinairement à Saint Marc (procuration M^e Hemart 24/12/1779), de présent à Paris rue d'Enfer, maison de M. Meunier, limonadier, paroisse St Sulpice, le nègre **Michel, de nation congo**, étampé illisiblement sur le sein droit d'une marque de navire, tel que désigné au bail qu'en a fait Fiacre Bergeron ci-devant habitant du Port au Prince, à Philippe François NARDY, habitant, procureur gérant les biens de M. DARGOU (M^e Doublet, Port au Prince, 08/08/1775), appartenant au vendeur comme acquis de son frère Fiacre Bergeron (M^e Arnoult, Paris, 09/09/1777), ledit nègre affermé à un particulier du Port au Prince par son fondé de procuration, à charge par l'acquéreur d'entretenir et exécuter le bail ou payer au locataire actuel l'indemnité à prétendre pour raison de sa non-jouissance.
Prix : 3.000 livres argent de Saint Domingue, à payer au vendeur dans les 3 ans, en lettre de change ou mandat sur les trésoriers généraux de la marine à Paris.
En cas de mort du nègre après sa livraison, il ne sera tenu compte d'aucun loyer au sr Bergeron pourvu que le prix principal lui soit payé dans les 3 mois qui suivront la mort dudit nègre.

Vente d'un nègre 07/09/1785
(M^e Charles Bouter, XLIV/582)

Marie Madeleine DOUCHEUX veuve de Charles Antoine VOLANT, habitant de Saint Domingue, demeurant à Paris rue de Sèvres, paroisse St Sulpice, au nom et comme tutrice de Pierre Antoine, Pierre Louis, Marie Gabrielle et Anne Marie VOLANT, ses enfants mineurs (conseil de famille 23/02/1785), seuls héritiers chacun pour ¼ de leur père, et comme créancière de la succession de son mari (liquidation même notaire 24/05/1785), vend à Jean Baptiste VOLANT, habitant demeurant au Port au Prince, de présent à Paris hôtel Dauphin, rue de Seine, paroisse St Sulpice, un nègre nommé **Julien, de nation arada, 15 ans**, affermé à la dame GRESSIN demeurant au Port au Prince, appartenant aux mineurs selon l'inventaire après décès de leur père fait par le même notaire, 28/02/1785.
Prix : 2.500 livres argent des îles, soit 1.666 livres argent de France, dont 1.000 ci-devant payées et 666 reçues ce jour

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)